

7°) Régularisation des Travaux d'investissement effectués en régie

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, messieurs et Cher s Collègues,

Je vous demande d'approuver la régularisation au budget de 1966 des opérations: Travaux d'investissement effectués en régie.

- en dépenses: au chapitre 902 article 2313-06: Travaux occasionnés par le cyclone "Denise" 3.501.552.-

- en recettes: au chapitre 936 article 782:
Travaux d'investissement effectués en régie (pour ordre) 3.501.552.-

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Benoit le 13 novembre 1967
P. le Préfet
le Secrétaire Général
Signé J. Chuchard